

Orientation du conseil

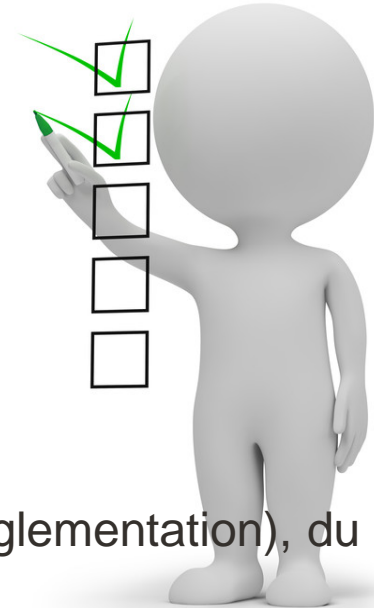
Russ Kinghorn, FEC, P.Eng., président élu

Mai 2017



Grandes lignes de la présentation

- Objets d'Ingénieurs Canada
- Structure d'Ingénieurs Canada
- Réunions
- Règlement administratif
- Élaboration d'une vision et planification
- Aperçu de la gouvernance par politiques
- Politiques qu'il faut connaître
- Fonctions des membres (organismes de réglementation), du conseil et du chef de la direction
- Commentaires sur l'orientation

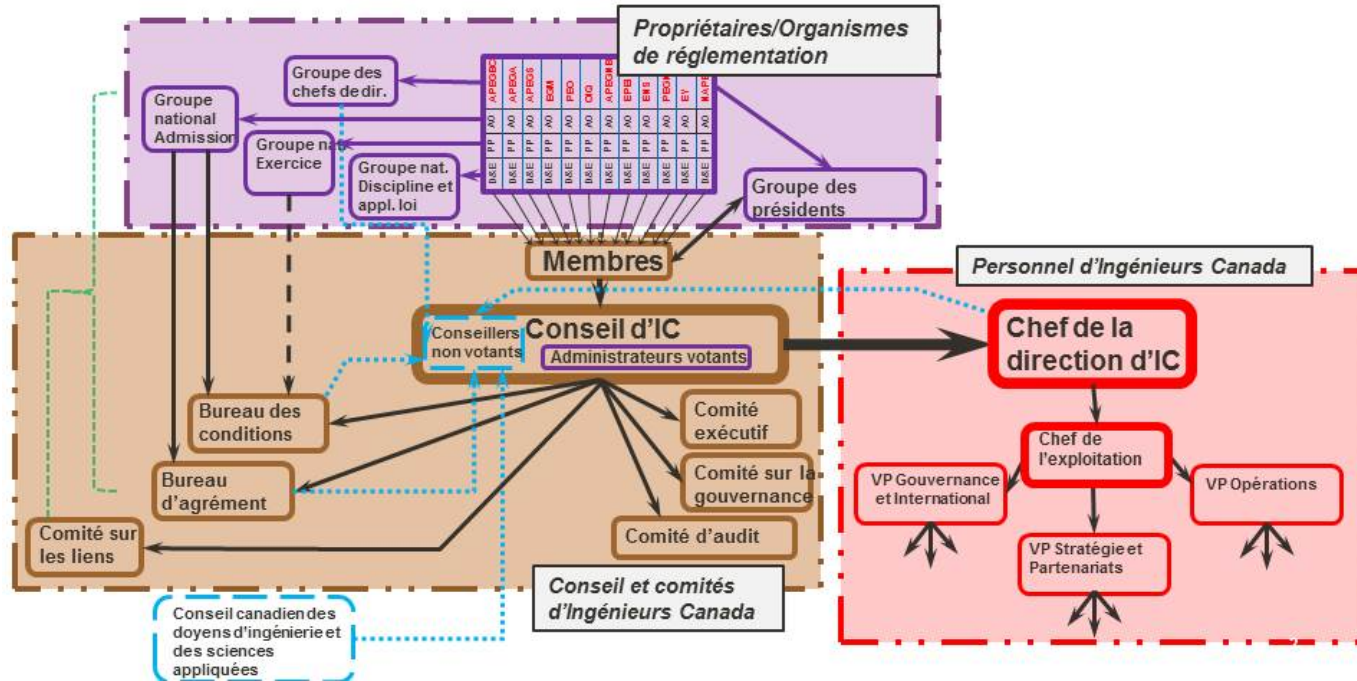


Objets d'Ingénieurs Canada

- Organisme constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif
- Objets définis par les organismes de réglementation membres d'Ingénieurs Canada dans les Statuts

Fournir du leadership et du soutien à la profession d'ingénieur à l'échelle nationale au nom de ses membres, afin de promouvoir et de maintenir les intérêts, l'honneur et l'intégrité de la profession d'ingénieur au Canada

Structure d'Ingénieurs Canada (en date de février 2017)



Réunions régulières

	Administrateurs et conseillers	Membres	Groupe des CD	Groupe des présidents
Fin juin dans la ville du président	Atelier	-	-	-
Fin sept. à Ottawa	Réunion	F O R U M O U V E R T	Réunion	Réunion
Fin février à Ottawa	Réunion	F O R U M O U V E R T	Réunion	Réunion
Fin avril	Téléconférence États financiers et budget soumis à l'approbation des membres	-	-	-
Fin mai – endroit différent chaque année	Réunion	AGA Nomination du conseil, approbation des états financiers et du budget, nomination des auditeurs	Réunion	Réunion

Règlement administratif

- Recommandé par le conseil et approuvé par les organismes de réglementation membres
- Deux paragraphes visent tout particulièrement les administrateurs :
 - 5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers
 - 5.8 Recommandations du conseil

5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers

Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :

- a) les recommandations du conseil exigées au paragraphe 5.8;
- b) l'approbation du budget et toute modification s'y rapportant;
- c) L'adoption, la modification ou l'abrogation d'une politique ou procédure du conseil;
- d) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une norme;
- e) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'initiatives spéciales nationales;
- f) les décisions du conseil portant sur des questions litigieuses ou potentiellement litigieuses et pouvant compromettre l'image publique et la crédibilité de l'organisation, ainsi que sa capacité à réaliser ses Fins.

5.8 Recommandations

Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 des présents règlements :

- a) l'approbation du plan stratégique;
- b) les modifications aux cotisations par personne;
- c) l'approbation des initiatives spéciales nationales;
- d) La modification ou l'abrogation des Statuts de prorogation (incluant les modifications apportées au nom et aux objectifs d'Ingénieurs Canada) ou du Règlement administratif.

Élaboration d'une vision et planification

- S'articulent autour du plan stratégique, mais peuvent aussi avoir une incidence sur les objets d'Ingénieurs Canada
- Idées provenant de diverses sources :
 - Sondages du Comité des liens auprès des conseils et du personnel des organismes de réglementation
 - Discussions lors des forums ouverts aux réunions du conseil
 - Membres du conseil, y compris les conseillers
- Élaboration et/ou modification du plan stratégique, habituellement un des thèmes de l'atelier du conseil en juin

Gouvernance par politiques

Adoptée par le conseil en 1998, appliquée depuis 2013; ***fera l'objet de modifications au cours de l'année*** pour améliorer la responsabilité et l'obligation de rendre compte.

Fonctionnement de la gouvernance par politiques :

- Le conseil définit les Fins et les Limites des pouvoirs de la direction
- Le chef de la direction est chargé de réaliser les Fins
- Le chef de la direction doit agir dans les limites des pouvoirs qui lui ont été imposées
- Le conseil surveille si le chef de la direction réalise les Fins et respecte les Limites des pouvoirs de la direction

Types de politiques

Politiques de Fins

- Précisent la raison d'être d'Ingénieurs Canada
- Créées par le conseil d'après les Objets énoncés dans les Statuts

Politiques de processus de gouvernance

- Définissent le mode de fonctionnement du conseil

Politiques de délégation conseil-direction

- Définissent à qui le conseil délègue les pouvoirs et indiquent comment ces pouvoirs sont surveillés

Politiques de Limites des pouvoirs de la direction

- Définissent les limites de prudence et d'éthique à l'intérieur desquelles le conseil autorise le chef de la direction à prendre des décisions

Politiques que les administrateurs et les conseillers doivent connaître

- PG-3.1 Mandat des administrateurs
- PG-3.2 Mandat des conseillers
- PG-10 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles
- PG-11 Liens du conseil avec les propriétaires
- PG-11.1 Mandat du Comité des liens

Résumé – Fonctions en vertu de la gouvernance par politiques

- Membres (organismes de réglementation):
 - Définir les Objets d'Ingénieurs Canada
 - Approuver le Règlement administratif
 - Nommer les administrateurs du conseil
 - Nommer les auditeurs
 - Approuver les états financiers audités
 - Approuver le plan stratégique

Résumé – Fonctions en vertu de la gouvernance par politiques

- Conseil :
 - Élaborer une vision à partir des résultats des forums ouverts et des séances de réflexion globale
 - Faciliter les liens avec les propriétaires
 - Définir et approuver les politiques du conseil
 - Élaborer un plan stratégique à faire approuver par les membres
 - Surveiller le chef de la direction au moyen de rapports de surveillance ou par d'autres moyens
 - Faire l'évaluation du rendement du chef de la direction et déterminer sa rémunération
 - Superviser l'audit
 - Approuver les politiques du BA (normes d'agrément) et du BCA (guides et guides modèles)

Résumé – Fonctions en vertu de la gouvernance par politiques

- Chef de la direction
 - Veiller au bon déroulement des opérations/gérer le personnel pour être en mesure de réaliser les Fins tout en travaillant selon les Limites des pouvoirs de la direction
 - Produire des rapports de surveillance qui reflètent le rendement opérationnel
 - Tenir à jour un plan d'affaires s'accordant avec le plan stratégique

Questions et commentaires

